



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 42044

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le récent avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) consacré au développement de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. Le CESE préconise, en effet, de mettre l'éducation artistique et culturelle au cœur du système éducatif. Pour cela, il suggère, dans l'enseignement supérieur, d'encourager l'action des associations culturelles étudiantes au sein des établissements en proposant aux étudiants une programmation culturelle et la participation à des ateliers de pratique artistique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner cette proposition du CESE.

Texte de la réponse

Le 12 juillet 2013, les ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture et de la communication ainsi que la conférence des présidents d'université ont signé une convention « université, lieu de culture ». L'objectif est de développer et soutenir la culture à l'université dans le cadre d'une coopération redynamisée entre le ministère de la culture et de la communication et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les universités ont un rôle important à jouer dans la création et la diffusion culturelles et artistiques tant sur le plan national qu'international. En effet, l'animation et les pratiques culturelles et artistiques participent à l'attractivité et au rayonnement des universités et enrichissent les cursus des étudiants tout en favorisant leur réussite et leur prise d'autonomie. Cette convention soutient notamment le développement des pratiques culturelles et artistiques des étudiants. Elle comporte une partie consacrée aux pratiques amateurs des étudiants qui s'expriment dans le cadre d'ateliers de pratiques artistiques organisés par l'université en lien avec les directions régionales des affaires culturelles et dans le cadre de pratiques autonomes le plus souvent associatives. Elle encourage aussi la valorisation des compétences acquises à l'occasion de ces pratiques amateurs. Par ailleurs, les deux ministres ont annoncé l'organisation d'une journée nationale des arts et de la culture dans l'enseignement supérieur qui est fixée au 10 avril 2014 et qui sera l'occasion de mettre en valeur les réalisations culturelles et artistiques étudiantes.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42044

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11764

Réponse publiée au JO le : [31 décembre 2013](#), page 13584